

*Date de dépôt: 20 octobre 2004*

*Messagerie*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à l'interpellation urgente écrite de M. Louis Serex : A la veille des vendanges, où en sommes-nous avec l'extermination tant promise des sangliers dans nos cultures ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 23 septembre 2004, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

*<A la veille des vendanges, où en sommes-nous avec l'extermination tant promise des sangliers dans nos cultures ?>*

L'action de régulation intensive des sangliers a eu pour effet de prélever :

- 300 sangliers durant la saison 2001-2002
- 332 sangliers durant la saison 2002-2003
- 425 sangliers durant la saison 2003-2004

Depuis le début de la saison 2004-2005, laquelle a commencé en juillet 2004, environ 80 sangliers ont déjà été tirés.

Ces prélèvements sont évidemment compensés, en partie, par la natalité importante de l'espèce, et dans certains cas, par une immigration transfrontalière.

Globalement, il est constaté aujourd'hui une réduction notable des effectifs de l'espèce, principalement dans le secteur Arve-lac et, dans une moindre mesure, sur Collex-Versoix. Les densités restent conséquentes dans le sud du canton, mais diminuent également.

Pour la première fois, cette réduction de population de sangliers a pu être quantifiée, entre juin 2003 et juin 2004, dans la région du Mandement qui a fait l'objet de recherches approfondies portant sur l'espèce. Dans cette région, la réduction des effectifs a atteint environ 22% en une année. Cet objectif va se poursuivre, même si celui-ci n'est pas, et n'a jamais été, l'extermination de l'ensemble des sangliers du canton, mais vise à atteindre un niveau de population compatible avec les ressources naturelles disponibles et, respectivement, un taux de dégâts supportable.

Cette perspective implique une poursuite de la collaboration transfrontalière avec les régions voisines.

Complétée par une meilleure application des mesures de prévention, largement prises en charge par l'Etat, la gestion du sanglier a permis une baisse spectaculaire des dégâts aux cultures.

En chiffres, les dédommagements ont passé de près de 650 000 F en 2001 (année catastrophe) à 447 000 F en 2002 et enfin, à 217 000 F en 2003, soit une diminution de 64%.

L'amélioration a été plus marquante en ce qui concerne les dommages à la vigne, lesquels ont passé de 350 000 F en 2001 à moins de 70 000 F en 2003, soit une diminution de 80%.

Les derniers numéros du bulletin « Sanglier et Cie » donnent des détails intéressants sur la gestion du sanglier. Ce bulletin est disponible sur Internet à l'adresse suivante : <http://www.geneve.ch/nature/welcome.html>.

A la question de savoir si toutes les indemnités de l'année 2003 ont été payées, il est répondu de manière positive.

En effet, les dédommagements pour les dégâts aux cultures enregistrés avant fin octobre sont payés courant novembre/décembre de l'année en cours. Ainsi, tous les dommages qui ont été annoncés avant fin octobre 2003 ont été payés.

Les dommages qui ont été annoncés après cette dernière date seront payés en novembre/décembre 2004.

Pour information, les services de l'administration ont travaillé 4:30 heures pour élaborer et coordonner la présente réponse.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :  
Robert Hensler

Le président :  
Robert Cramer

ANNEXE

**Secrétariat du Grand Conseil****IUE 125***Interpellation présentée par le député:**M. Louis Serex**Date de dépôt: 23 septembre 2004**Messagerie***Interpellation urgente écrite****A la veille des vendanges, où en sommes-nous avec l'extermination tant promise des sangliers dans nos cultures ?**

A la veille des vendanges, où en sommes-nous avec l'extermination tant promise des sangliers dans nos cultures ?

Par là-même, êtes-vous au courant si toutes les indemnités de l'année 2003 ont été payées ?